

**ECOLE JULES RENARD**  
**8, RUE JEAN ROYER**  
**54710 FLEVILLE-DEVANT-NANCY**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE**  
**du Jeudi 21 Octobre 2021 – 18h**

**Enseignantes :**

Mmes Cardona, Duhaut, Carabin, Fechtig, Deshayes, Renier.

**Parent titulaire :**

Mme Klein

**Parent suppléant :**

Mme Bovadilla

**Mairie :** Mme Pecorari (adjointe)

**Excusés :**

Mme Doan (IEN),

M. Boulanger (maire),

Mme Anty, Mme Marguelon, Mme Michel, Mme Thiriet , M. Jambois, M. Weier (parents d'élèves)

La séance débute à 18h.

**ORDRE DU JOUR :**

1. FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE
2. PRESENTATION DU PROJET D'ECOLE
4. SORTIES ET ANIMATIONS SCOLAIRES
5. BILAN FINANCIER mairie et coopérative
6. TRAVAUX MAIRIE
7. PAROLE AUX ELUS
8. QUESTIONS DES PARENTS

**Introduction :**

**Tour de table pour se présenter**

Je vous remercie toutes et tous pour votre présence à ce premier conseil d'école de l'année 2021-2022.

Nous regrettons la présence seulement de deux représentants de parents ce soir. Nous étions prêtes à reporter le conseil après les vacances d'automne.

Après avis auprès de madame l'Inspectrice, nous avons décidé de maintenir la séance.

J'entends bien que le délai d'une semaine pour envoyer les invitations peut être juste, cependant il est de bon aloi de prévenir lorsqu'on ne peut pas s'y rendre.

J'assure l'intérim de direction pour une partie de l'année scolaire, jusqu'à la fin du congé maternité de madame DUHAUT en janvier 2022.

Toute l'équipe enseignante présente ses félicitations aux parents d'élèves élus au scrutin du 8 octobre 2021 et les remercie de s'engager auprès de nos élèves.

Les représentants de parents d'élèves élus au conseil d'école pour un an sont membres à part entière de cette instance participative : ils ont voix délibérative.

Ils participent également à la vie de l'école, notamment en facilitant les relations entre les parents d'élèves et les enseignants, en jouant un rôle de médiateur, en donnant leur avis et en émettant leurs suggestions sur le

fonctionnement de l'école. Les représentants de parents s'engagent à s'investir au nom de **tous** les parents, et pour tous les enfants.

Si l'école joue un rôle primordial pour permettre aux élèves de construire un environnement favorisant leur réussite scolaire et leur épanouissement personnel, elle ne peut atteindre seule ces enjeux.

C'est par l'action conjuguée de tous, chacun dans son champ de compétences, enseignants, parents, municipalité, que l'ont peut permettre à l'école de jouer pleinement son rôle.

Le scrutin du 8 octobre dernier a permis l'élection d'une liste d'union regroupant des représentants de l'APELF et du Préau.

61,05 % de participation (en hausse par rapport à l'an dernier avec 54%).

Pour information : le taux de participation national aux élections dans le 1<sup>er</sup> degré est de 50,41% (et 20,25% dans le second degré).

Le Procès verbal est affiché à l'entrée de l'école.

Le compte-rendu est rédigé pendant le conseil et ensuite, il est donné à lire aux parties présentes pour validation et signature. Cet écrit est ensuite diffusé auprès des parents d'élèves via le site internet de la mairie et les sites des associations de parents. Les notes que chacun peut prendre individuellement ne peuvent constituer un compte rendu.

## **1- FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE**

### **A- Effectifs des classes pour l'année scolaire 2021/2022**

CP / CE1 : 26 élèves (19 CP et 7 CE1)

CE1 / CE2 : 26 élèves (17 CE1 et 9 CE2)

CE2 / CM1 : 25 élèves (10 CE2 et 15 CM1)

CM2 : 24 élèves

### **EFFECTIF TOTAL : 101 élèves.**

19 enfants de maternelle arriveraient au CP à la rentrée 2022, ce qui porterait les effectifs à 96 élèves. (Soit une perte de 5 élèves, avec une moyenne de 24 élèves par classe).

### **B- Personnel de l'école :**

#### **- Professeurs des écoles :**

CP : Classe de Mme DUHAUT, remplacée par Mme CARABIN jusqu'en janvier 2022.

CE1 – CE2 : Classe de Mme RENIER / Mme FECHTIG (qui sera au CP/CE1 à partir de janvier 2022)

CE2-CM1 : Classe de Mme DESHAYES

CM2 : Classe de Mme CARDONA

#### **- AVS – AESH :**

Mme LACROIX est présente pour aider un élève de CP.

Mme EL AYARE : présente pour aider deux élèves de CM2.

#### **- Service Civique :**

Cette année, nous avons renouvelé notre proposition d'accueil de jeunes en service civique. Melle Alexia BLOND a rejoint notre équipe depuis le 8 octobre dernier.

### **C- R.A.S.E.D :**

Il existe dans l'école un Réseau d'Aide Scolaire pour les Elèves en Difficultés (RASED). Il est composé :

- D'une psychologue scolaire : Mme MAIRE (qui intervient avec l'accord des parents).

Les parents peuvent également la contacter directement au **03 83 25 73 97**.

- D'une maîtresse spécialisée : Mme MICHEL, qui intervient à la demande des enseignantes : Une fois que l'enseignant/e a repéré les difficultés persistantes d'un élève et a apporté les premières réponses dans la classe, il/elle prend rendez-vous avec les parents pour faire le point, et peut faire appel au réseau d'aides, en rédigeant une demande écrite, qui sera étudiée en synthèse.

Les parents sont informés avant la prise en charge du RASED.

Si l'aide proposée consiste en des entretiens psychologiques individuels ou bilan psychologique, **l'accord des parents est indispensable**, ces derniers sont contactés directement par la psychologue.

#### **D- Règlement de l'école**

- Horaires :

Les horaires de l'école sont rappelés.

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
8h30 – 11h45	8h30 – 11h45	8h30 – 11h45	8h30 – 11h45
13h45 – 16h30	13h45 – 16h30	13h45 – 16h30	13h45 – 16h30

L'ouverture des portes se fait 10 minutes avant l'entrée en classe, soit à 8h20 et 13h35.

Les parents sont responsables de leurs enfants après ces horaires. Mais les élèves savent qu'ils peuvent revenir s'il n'y a personne pour les récupérer. Dans ce cas, nous appelons les parents et nous accompagnons les enfants à la garderie.

Je rappelle que le plan Vigipirate est toujours en vigueur, en conséquence aucun adulte ne peut entrer dans l'école sans autorisation d'un adulte de l'école.

- Absences :

Les absences sont consignées, chaque demi-journée, dans un registre spécial tenu par le maître et visées mensuellement par le directeur.

Lorsqu'un enfant manque momentanément la classe, sans justification au préalable, les personnes responsables doivent, **sans délai**, prévenir l'école en téléphonant au 03.83.26.36.21 avant 8h20 ou 13h35.

Le répondeur de l'école prend les messages mais n'indique pas la date, si vous y pensez, merci de dire les jours concernés dans votre message.

Une absence d'au moins 4 demi-journées dans le mois sans motif légitime ou excuse valable, fera l'objet d'un signalement auprès de l'Inspectrice de l'Education Nationale.

Les enfants qui présentent des symptômes évocateurs de la Covid-19 doivent présenter, à leur retour à l'école, une attestation sur l'honneur indiquant si un médecin a été consulté, s'il a demandé un test PCR.

- Retards :

Ils sont également consignés.

A ce jour, 38 retards ont été relevés pour 30 jours de classe effectués. (Parfois 3 à 4 le même matin à une deux minutes d'intervalle).

Nous insistons sur la gêne occasionnée, d'autant plus avec le nouveau système de clés électroniques, nous ne disposons plus de clé supplémentaire. A chaque fois qu'on sonne à la porte, un enseignant est obligé de sortir de sa classe. Cela pénalise les élèves en premier lieu.

C'est pourquoi, le conseil votera dans quelques instants le règlement intérieur de l'école amendé d'un alinéa sur les retards.

- **Sécurité PPMS :**

Depuis le début de l'année scolaire, 2 exercices du PPMS ont été faits. Au moins 5 sont prévus au total sur l'année.

- 1) Exercice incendie : lundi 20 septembre (Aucun problème constaté, évacuation dans le calme en 1 min 30s). Le policier municipal était présent.
- 2) Exercice attentat-intrusion : Jeudi 21 octobre (à 11h05). Le scénario imaginé : Une personne suspecte entre dans la cour de l'école. La première des 3 enseignantes du rez-de-chaussée qui l'aperçoit actionne la corne de brume pour prévenir les autres classes.

L'exercice commence alors.

Le policier municipal s'est prêté à l'exercice pour jouer le rôle de l'intrus. C'est également lui qui nous a signalé la fin de l'exercice en déverrouillant les portes de classes. Les enfants et les adultes devaient se confiner : s'asseoir au sol, éteindre la lumière, fermer les volets ou les rideaux, s'éloigner des fenêtres et faire le silence total afin de ne pas être repéré.

En cas d'alerte réelle, le policier nous a conseillé de prévenir tout de suite en téléphonant au 17.

Suite à cet exercice, notre PPMS a été transmis à l'IEN.

Les autres exercices à prévoir :

- Un deuxième exercice incendie.
- Un deuxième exercice attentat- intrusion.
- Un exercice de confinement pour risque majeur.

- **Soutien scolaire**

APC (activités pédagogiques complémentaires) :

Elles ont été placées à des horaires différents en fonction des disponibilités de chacune (entre 11h45 et 12h15 ou entre 16h30 et 17h30).

L'objectif principal lors de ces APC est d'apporter une aide dans les apprentissages de français et notamment en lecture.

Stage de réussite : mis en place pendant les vacances d'automne à l'école, la Mairie mettant à disposition les locaux. Ce stage s'inscrit dans le cadre des « vacances apprenantes » pour soutenir les apprentissages fondamentaux d'élèves plus fragiles et renforcer la confiance en eux (dans les domaines de la lecture, de l'écriture ou des mathématiques). A l'école, nous avons fait le choix d'aider un groupe de CP/CE1 pendant la deuxième semaine des vacances d'automne.

- **Evaluations Nationales**

Des évaluations nationales ont été réalisées durant la deuxième quinzaine de septembre pour les classes de CP et de CE1. Ces évaluations constituent un point d'appui complémentaire aux outils déjà utilisés par les enseignants pour repérer les compétences à travailler prioritairement en français et en mathématiques, et choisir la démarche la plus adaptée à la réussite de chaque élève.

Les enseignantes ont reçu individuellement les familles de chaque élève afin de leur transmettre le bilan commenté de ces évaluations.

Les résultats sont totalement anonymes en dehors de l'école et ne sont pas portés dans le LSUN.

Les enfants repérés en difficultés suite aux évaluations nationales sont les mêmes que ceux qui avaient été ciblés par les enseignants grâce à leurs évaluations personnelles.

En janvier, une deuxième phase de passation d'évaluation aura lieu pour les CP.

- **Livret scolaire unique : LSUN**

Le livret scolaire unique de l'école est semestriel. Comme chaque année, il sera imprimé.

De manière plus générale, le LSUN est utilisé du CP à la 3<sup>ème</sup>, il permet une meilleure transmission des informations scolaires lors d'un changement d'école en cours de scolarité ou lors du passage entre le CM2 et la 6<sup>ème</sup>.

- **Natation :**

Toutes les classes se rendent à la piscine de Laneuveville-dvt-Nancy les lundis de 15h10 à 15h45 :

- Du 13 septembre 2021 au 3 décembre 2021 pour les classes de Mme Carabin et Mme Cardona.
- Du 14 mars au 10 juin 2022 les classes de Mme Renier et Mme Deshayes.

Les transports vers la piscine sont financés par la Mairie.

Le protocole d'accueil à la piscine est toujours très contraignant (avec vestiaires partagés, zones de déplacements dans les bassins, personne ne se croise).

- **Activités USEP :**

Toutes les classes sont affiliées à l'USEP. (Le financement est assuré par le compte USEP de l'école, la coopérative scolaire, les subventions de la mairie et du conseil départemental). Comme l'année dernière, le bureau est constitué par Mme Cardona : présidente, Mme Deshayes : trésorière et Mme Duhaut : secrétaire.

Coût par élève : 5,80 euros, soit un total de 585,80 euros.

Cette année, l'USEP nous rend 2 euros par élève, nous serons remboursés sur les effectifs de l'an dernier (environ 240 euros) pour compenser les activités qui n'ont pas pu être faites.

Les enfants bénéficieront de 3 ou 4 activités sportives (encadrées par des moniteurs agréés).

Une tombola (avec vente de tickets) sera organisée durant l'année scolaire. Elle permettra de récolter de l'argent pour financer les transports.

- **Ménage**

Le ménage est dorénavant fait le matin. Nous en sommes satisfaites, tant au niveau des horaires que de la prestation. Chaque enseignant ferme son volet en quittant sa salle le soir, ainsi que ceux du bureau, de l'infirmerie et de la salle des maîtres. La personne du péri scolaire assurant l'étude ferme le volet de la salle 6.

- **Bibliothèque municipale :**

Les séances à la bibliothèque municipale de Fléville ont repris les mardis après-midis, 1 fois tous les 15 jours pour les grands et 1 fois par semaine pour les CP et CE1.

Tout livre égaré ou abîmé devra être racheté par les familles.

- **Règlement intérieur**

Présentation du règlement intérieur et vote avec ajout de l'alinéa « 2.3.4 » sur les retards.

En voici le texte : « Tout retard est consigné.

La ponctualité marque le respect du travail de chacun. Elle est une obligation légale du travail scolaire. Un retard occasionnel est compréhensible, des retards répétés sont inacceptables. Ils devront être justifiés. »

Vote à l'unanimité.

Les parents signent le règlement intérieur ainsi modifié. Ils seront informés que le règlement sera mis en ligne sur le site de la Mairie, qu'ils s'engagent à en prendre connaissance et à le respecter, et qu'ils pourront en demander un exemplaire papier.

## **2- PROJET D'ECOLE**

Un nouveau projet d'école a été rédigé en 2019 pour 4 ans par l'équipe enseignante.

Les trois axes principaux restent identiques :

***Axe 1 : Faire réussir tous les élèves en réduisant les inégalités et en prenant en compte les besoins particuliers de chacun***

***Axe 2 : Garantir la continuité des parcours d'apprentissage et la cohérence des enseignements***

***Axe 3 : Instaurer un climat scolaire favorisant la réussite***

De nouvelles actions seront développées cette année et seront finalisées pour début décembre. Le projet d'école actualisé sera donc à l'ordre du jour du second CE.

### **3- SORTIES ET ANIMATIONS SCOLAIRES**

#### **Sorties ou activités effectuées.**

Le protocole sanitaire actuel nous permet d'organiser des sorties.

- Le 28 septembre après midi, toutes les classes de l'école ont participé à un spectacle organisé dans le cadre du NJP, avec la thématique « musique de la Nouvelle Orléans ». Ce spectacle a été entièrement financé par la coopérative scolaire. Je remercie particulièrement le gardien de la salle des fêtes qui a installé la salle et a aidé l'artiste à aménager la scène.
- Le 9 novembre 2021 : Sortie CM2 en partenariat avec l'USEP et le comité départemental de Tennis de Villers les Nancy. Le bus est financé par l'USEP.
- Le 26 novembre 2021 (après midi) : première projection au cinéma ROYAL à Saint Max. Elle s'inscrit dans le projet « école et cinéma » : toute l'école y est inscrite et participera à 3 projections dans l'année, une par trimestre. Pour le 1<sup>er</sup> trimestre, les élèves de CP/CE1 et CE1/CE2 iront voir « La Belle et la Bête » et les élèves de CE2/CM1 et CM2 iront voir « Un conte peut en cacher un autre », le coût est de 5 euros par élève, il sera financé par la coopérative scolaire. Le transport par bus sera financé par la Mairie.
- Un projet arts plastiques en cours d'élaboration intitulé « œuvres dans les classes » (œuvres contemporaines), avec l'aval de la conseillère départementale en arts visuels.
- Sorties sportives USEP : dès la rentrée de novembre (objets volants), et plus tard dans l'année (cirque, coopération), rencontre Handisport animée par les CM2 de l'école (10/01/22).
- Interventions de l'infirmière scolaire sur une thématique particulière.

#### **Marché d'hiver**

Nous souhaiterions reconduire le marché d'hiver (exposition de productions d'enfants), sous réserve que la situation sanitaire nous le permette.

C'est la raison pour laquelle nous prévoyons une date : mardi 14 décembre 2021 après l'école, tout en restant prudent sur la faisabilité.

Les mesures liées au passe sanitaire et à leur vérification continuent de s'appliquer dans notre département au-delà de 50 personnes en intérieur.

Le texte préfectoral prévoit le « Passe sanitaire obligatoire pour les activités culturelles, sportives, ludiques ou festives pour les personnes âgées d'au moins 12 ans et 2 mois ainsi que pour les séminaires professionnels de plus de 50 personnes se déroulant en dehors des établissements d'exercice de l'activité habituelle ».

Les personnes habilitées à contrôler le passe sanitaire sont les responsables des lieux, établissements et services ou les organisateurs des événements.

A voir si on l'organise :

- avec contrôle du passe sanitaire (qui contrôlera ?)
- ou sans passe sanitaire, c'est-à-dire en proposant, par exemple d'échelonner les entrées à moins de 50 personnes, dans le respect des gestes barrière et du port du masque.
- Pourquoi ne pas utiliser la salle Jules Renard ? Avec une jauge de 50 personnes maximum et un circuit de passage, les gens ne resteraient pas dans la salle et le stand nourriture serait en extérieur.

Sinon, a minima, une exposition à l'interne de l'école sera prévue comme l'an dernier.

#### **Sortie d'école :**

Pour les raisons que nous connaissons tous, la classe de mer initialement prévue en mai 2020 n'a pas pu avoir lieu. Son report en 2021 n'a pas pu être maintenu non plus. Le projet de classe de mer n'étant plus d'actualité, l'équipe enseignante réfléchit à une sortie scolaire à la journée qui concernerait tous les élèves de l'école (il s'agirait d'une sortie en plus de celle prévue en fin d'année propre à chaque classe).

L'équipe enseignante souhaite redéfinir le principe de la classe de découverte, sous une autre forme pour les années à venir, avec d'autres objectifs. Cette année est donc une année de transition.

#### **4- BILAN FINANCIER mairie et coopérative scolaire**

##### **1) Bilan des dépenses de la mairie en 2021.**

Cette année encore, nous remercions beaucoup la mairie de Fléville qui a octroyé un budget de 4000€ pour l'achat de fournitures, 500€ pour les manuels scolaires et 2000€ pour le transport.

##### **2) Bilan des comptes de la coopérative scolaire en 2020-2021**

Le bilan de la coopérative scolaire est présenté par Mme Deshayes. Il est disponible à l'école pour consultation.

Pour la gestion de la coopérative, l'école est affiliée à l'OCCE, Office Central de la Coopération à l'Ecole (association loi 1901). Les deux mandataires à l'école élémentaire Jules Renard sont Mme Duhaut et Mme Deshayes.

Tous les ans, l'école envoie à l'OCCE le compte-rendu financier de l'année scolaire écoulée.

Auparavant, les comptes sont contrôlés par deux vérificateurs aux comptes qui sont cette année Madame Cardona, enseignante non mandataire et Madame Lorette, parent d'élève. Nous les en remercions.

Le bilan au 31 août 2021 est de 3 328,30€.

La cotisation demandée aux familles est de 15€ pour un enfant et 12,50€ pour les fratries.

La coopérative peut servir au financement de sorties, de spectacles, d'abonnements, à l'achat de jeux, de petit matériel pour la récréation, ...

Depuis la rentrée, la coopérative a permis de financer le coût du spectacle « L'histoire du jazz à la Nouvelle Orléans », d'abonner les classes à des journaux, des documentaires ou des albums, d'acheter des ballons en mousse pour la récréation.

La prochaine dépense sera l'achat des billets pour la première séance « Ecole et cinéma ».

#### **5- TRAVAUX MAIRIE**

Nous remercions la mairie pour tous les travaux qui ont été effectués cet été.

- La salle 6 a été repeinte et réaménagée
  - La salle 5 a été réaménagée en salle de réunion/arts plastiques.
- Ces deux salles ont été entièrement triées et rangées par les enseignantes de l'école en juillet dernier.

Nous souhaitons demander à la Mairie :

- Le changement du robinet du WC handicapé, en « robinet bouton poussoir » (pour éviter un gâchis d'eau) car les élèves oublient régulièrement de le fermer.
- La réparation de la manivelle du volet de la salle 2, défectueuse.
- La vérification voire le changement des ampoules des VPI, fatiguées (couleur fades et faibles). Le budget « remplacement des ampoules » était prévu d'après le CR du CE du 5/11/2019.
- La réparation ou le changement d'une chasse d'eau d'un WC enfant : fuit de manière très récurrente malgré les diverses réparations. (un comité de pilotage de travaux des futurs sanitaires avait été mis en place, avec représentants de parents d'élèves)
- Les nouvelles clés électroniques dysfonctionnent par moment (porte parfois verrouillée alors qu'elle n'a pas été fermée à clé, clé impossible à insérer dans la serrure)
- Problème électrique : Les prises des PC et de la photocopieuse ont disjoncté à plusieurs reprises (dont J.14/10, J21/10). Est-il possible de procéder à une vérification plus approfondie ?

#### **6- PAROLE AUX ELUS**

M. Alt va déposer des livrets sur le fonctionnement de la commune à distribuer aux CE2, CM1 et CM2.

Le comité de pilotage de l'ACM aura lieu le 2 décembre 2021 à 18h à la mairie. Y sont conviés les directrices des deux écoles, les parents d'élèves élus et les élus municipaux. C'est une instance collective pour s'exprimer autour de l'accueil collectif de mineurs.

**Conclusion :**

Nous vous proposons de fixer d'ores et déjà la date du prochain conseil d'école pour que chacun puisse prendre ses dispositions.

2<sup>ème</sup> conseil d'école : Mardi 22 Février 2022 à 17h45.

3<sup>ème</sup> conseil d'école : non fixé, attente du retour de Mme Duhaut.

La séance est levée à 19h15.

Mme RENIER

Directrice intérim

Mme CARABIN.

Secrétaire

Parents d'élèves élus